



# 7. RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION

1. **Présentation des organes de gestion** p.152
2. **Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets** p.154
3. **Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES** p.155
4. **Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets** p.157
5. **Rapport du Conseil d'administration d'ORES** p.160

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation -CDLD), le présent rapport publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et ORES.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du CDLD à celles imposées par l'article 3:12 § 1<sup>er</sup> 9<sup>o</sup> du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

## 1. Présentation des organes de gestion

### ORES Assets

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas).

Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants);
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment des élections communales).

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

#### COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération.

#### COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.

## ORES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la mise en place de Conseils d'administration «miroirs» entre l'intercommunale ORES Assets et ORES, conformément à l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets. Elle doit être réalisée conformément à la législation wallonne relative aux intercommunales et plus particulièrement à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, comme évoqué ci-dessus dans la présentation des organes de gestion d'ORES Assets.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération et le Comité d'audit.

### BUREAU EXÉCUTIF

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte cinq membres.

### COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Les principes et les règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

### COMITÉ D'AUDIT

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité «miroir» entre ORES Assets et ORES.

### COMITÉ DE DIRECTION

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

## 2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets

### ORES Assets - Rapport annuel du Comité de rémunération - relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2023.

#### Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescrits de l'article 19.6 des statuts de l'intercommunale et de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2023. Le relevé individuel des présences des mandataires fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

#### Evaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets :

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et confirmé par délibérations des 28 juin 2018 et 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

#### Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 20 mars 2024, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale - compétente en la matière -.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

Fait en séance du 20 mars 2024.

  
Rosalia TUDISCA  
Secrétaire

  
Danièle STAQUET  
Présidente

### 3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES

#### ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.

##### Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2023. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD - rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

##### Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2023

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

- i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(\*) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance

À noter que la clause d'assiduité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président a été modifiée au cours de l'année 2023 sur recommandation du présent Comité à l'Assemblée générale du 14 décembre 2023.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et par délibération de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019, la rétribution semestrielle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

Dès le 2<sup>nd</sup> semestre 2023, par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

- ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01).	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(\*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

##### Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2023 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale - compétente en la matière - des 28 juin 2018 et 29 mai 2019 pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et du 14 décembre 2023 pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

**ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération  
relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.**

À noter qu'en séance du 28 avril 2021, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2021 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L5311-1, §12 du CDLD relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L 5311-1 du CDLD spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CDLD et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L 5311-1 du CDLD en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-avant sont maintenues.

Fait en séance du 20 mars 2024.

  
**Rosalia TUDISCA**  
Secrétaire

  
**Danièle STAQUET**  
Présidente

## 4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets

### Informations générales relatives à l'institution

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0543.696.579
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	ORES Assets
<b>Période de reporting</b>	2023

	Nombre de réunions
<b>Assemblée générale</b>	03
<b>Conseil d'administration</b>	11
<b>Comité de rémunération</b>	01
<b>Comité d'Audit</b>	03

### Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration	DE VOS Karl	Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.			Néant	100 %
Vice-président du Conseil d'administration	BINON Yves				Néant	100 %
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	BULTOT Claude				Néant	79 %
Administrateur- Présidente du Comité d'audit	BURNET Anne-Caroline				Néant	93 %
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin				Néant	100 %
Administrateur - membre du Comité de rémunération	DELLICOUR Jean-Pol (*)				Néant	non applicable
Administrateur- membre du Comité de rémunération	DEMANET Nathalie				Néant	25 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	DUTHY André				Néant	57 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	FAYT Christian				Néant	83 %
Administrateur	FRANCEUS Michel				Néant	55 %
Administrateur	GILLIS Alain				Néant	100 %
Administrateur	HARDY Cerise				Néant	91 %
Administrateur	MAITREJEAN Camille (**)				Néant	67 %
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine				Néant	91 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	MEURENS Jean-Claude (***)				Néant	91 %
Administrateur	PIERMAN Thomas				Néant	100 %
Administrateur - membre du Comité de rémunération	PITZ Mario				Néant	92 %
Administrateur- Présidente du Comité de rémunération	STAQUET Danièle				Néant	92 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VAN HOUT Florence				Néant	100 %
Administrateur	VEREECKE Anne (****)				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VITULANO Maria				Néant	100 %
<b>Total général</b>	22					

\*Monsieur DELLICOUR Jean-Pol a été coopté par le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur MEURENS Jean-Claude. Son mandat a pris cours le 14 décembre 2023.

\*\* Madame MAITREJEAN Camille a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 24 mai 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame VEREECKE Anne. Son mandat a pris cours le 25 mai 2023.

\*\*\* Monsieur MEURENS Jean-Claude a démissionné de son mandat d'administrateur au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

\*\*\*\* Madame VEREECKE Anne a démissionnée de son mandat d'administrateur au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Titulaires de fonction de direction

Fonction <sup>9</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>11</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local			Néant	
Directeur x				
Directeur ...				
Sous-directeur				
Sous-directeur				
...				
Autre ...				
<b>Total rémunérations</b>				

ORES Assets n'a pas de personnel et donc pas de fonction dirigeante.  
L'exploitation journalière et opérationnelle d'ORES Assets est confiée statutairement à sa filiale ORES en vertu de l'article 16§1 du décret électricité.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? non applicable
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? non applicable
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? non applicable
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? /

<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Annexes :

- [Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion](#)
- [Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois](#)

**Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**

**ORES Assets - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration**

Fonction	Nom - Prénom	CA 25/01/2023	CA 15/02/2023	CA 22/03/2023	CA 26/04/2023	CA 24/05/2023	CA 21/06/2023	CA 27/09/2023	CA 11/10/2023	CA 18/10/2023	CA 22/11/2023	CA 13/12/2023	Taux de participation total - %
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	BULTOT Claude	V	V	V	0	V	V	V	V	V	0	0	8/11 73%
	BURNET Anne-Caroline	V	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	10/11 91%
	de BEER de LAER Hadelin	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	DELLICOUR Jean-Pol (*)												non applicable
	DEMANET Nathalie	0	0	0	0	0	0	0	0	V	V	V	3/11 27%
	DUTHY André	0	V	0	V	0	0	V	0	V	V	0	5/11 45%
	FAYT Christian	V	V	V	V	0	V	0	V	V	V	V	9/11 82%
	FRANCEUS Michel	0	V	0	V	V	V	V	0	V	0	0	6/11 55%
	GILLIUS Alain	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	HARDY Cerise	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	V	10/11 91%
	MAITREJEAN Camille						V	0	V	V	0	V	4/6 67%
	MÉLLOUK Mohammed Amine	V	V	V	V	0	V	V	V	V	V	V	10/11 91%
	MEURENS Jean-Claude	V	V	V	V	V	0	V	V	V	V	V	9/10 90%
	PIERMAN Thomas	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	PITZ Mario	V	V	V	V	V	V	V	0	V	V	V	10/11 91%
	STAQUET Danièle	V	0	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/11 91%
	VAN HOUT Florence	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%
	VERECKE Anne	V	V										2/2 100%
	VITULANO Maria	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	11/11 100%

(\*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

**ORES Assets - Organe de gestion 2 : Comité de Rémunération**

Fonction	Nom - Prénom	CREM 08/03/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol (*)		non applicable	
	DEMANET Nathalie	0	0/1	0%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	V	1/1	100%
	PITZ Mario	V	1/1	100%

(\*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

**ORES Assets - Organe de gestion 3 : Comité d'audit**

Fonction	Nom - Prénom	CAud 19/04/2023	CAud 20/09/2023	CAud 06/12/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V	V	V	3/3	100%
Membres	BULTOT Claude	V	V	V	3/3	100%
	DUTHY André	V	V	V	3/3	100%
	VAN HOUT Florence	V	V	V	3/3	100%
	VITULANO Maria	V	V	V	3/3	100%

**Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**

*Néant : conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.*

Gosselies, le 20 mars 2024

  
**Karl DE VOS**  
 Président du Conseil d'administration

## 5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES

Informations générales relatives à l'institution

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0897.436.971
<b>Type d'institution</b>	Société à participation publique locale significative
<b>Nom de l'institution</b>	ORES
<b>Période de reporting</b>	2023

	Nombre de réunions
<b>Assemblée générale</b>	02
<b>Conseil d'administration</b>	10
<b>Bureau Exécutif</b>	09
<b>Comité de Nomination et de Rémunération</b>	04
<b>Comité d'Audit</b>	03

### 1. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	37.420,48 € (dont ind. km 320,78 €)  (-PP 37,35% : 13.976,52 €)	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	95%
Vice-président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	BINON Yves	29.424,60 € (dont ind. km 490,12 €)  (-PP 37,35% : 10.990,11 €)	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-président	Néant	100%
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie	2.808,18 € (dont ind. km 303,28 €)  (-PP 37,35% : 1.048,85€)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	2.953,14 € (dont ind. km 448,24 €)  (-PP 37,35% : 1.102,99 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités	Néant	Néant	77%

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

			des membres du personnel de la fonction publique fédérale			
Administrateur Présidente du Comité d'Audit	BURNET Anne- Caroline	4.063,67 € (dont ind. km 471,63 €)  (-PP 37,35% : 1.517,76 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin	2.818,72 € (dont ind. km 313,82 €)  (-PP 37,35% : 1.052,79 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DELLICOUR Jean-Pol (*)	non applicable	non applicable	Néant	Néant	non applicable
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	956,21€ (dont ind. km 201,24 €)  (-PP 37,35% : 357,13 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	36%

Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	2.594,78 € (dont ind. km 589,86 €)  (-PP 37,35% : 969,12 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	62%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	2.588,49 € (dont ind. km 333,58 €)  (-PP 37,35% : 966,82 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	79%
Administrateur	FRANCEUS Michel	2.132,98 € (dont ind. km 633,04 €)  (-PP 37,35% : 796,65 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (ndice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	60%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	5.226,93 € (dont ind. km 467,12 €)  (-PP 50% : 2.613,59 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur	HARDY Cerise	2.363,67 € (dont ind. km 108,76 €)  (-PP 37,35% : 882,81 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	90%

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Administrateur Membre du Bureau Exécutif	MAITREJEAN Camille (**)	2.211,52 € (dont ind. km 701,58 €)  (-PP 37,35% : 825,98 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	67%
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine	2.992,27 € (dont ind. km 737,36 €)  (-PP 37,35% : 1.117,62 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	90%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	MEURENS Jean-Claude (***)	3.160,61 € (dont ind. km 910,70 €)  (-PP 37,35% : 1.180,47 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	PIERMAN Thomas	5.600,99 € (dont ind. km 841,18 €)  (-PP 37,35% : 2.091,93 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	PITZ Mario	3.999,49 € (dont ind. km 1.244,60 €)  (-PP 37,35% : 1.493,81 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	STAQUET Danièle	2.891,85 € (dont ind. km 276,96 €)  (-PP 37,35% : 1.080,10 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité de Nomination et de Rémunération:</u> 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	93%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VAN HOUT Florence	3.879,49 € (dont ind. km 619,62 €)  (-PP 37,35% : 1.448,98 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	VERECKE Anne (****)	999,96 €  (-PP 37,35% : 373,48 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VITULANO Maria	5.169,41 € (dont ind. km 1.909,54 €)  (-PP 37,35% : 1.930,75 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

(\*) Monsieur Jean-Pol DELLICOUR a été coopté par le Conseil d'administration en date du 13 décembre 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Jean-Claude MEURENS. Son mandat a pris cours le 14 décembre 2023.

(\*\*) Madame Camille MAITREJEAN a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 24 mai 2023 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Madame Anne VERECKE. Son mandat a pris cours le 25 mai 2023.

(\*\*\*) Monsieur Jean-Claude MEURENS a démissionné de son mandat d'administrateur au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

(\*\*\*\*) Madame Anne VERECKE a démissionné de son mandat d'administrateur au 1<sup>er</sup> mars 2023.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Titulaires de fonction de direction – Comité de Direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute									Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	
			Salaire de base brut	Cotisation ONS /salaire	Imposable brut	Bonus individuel *	Cotisation ONS /s/bonus ind.	Imposable bonus	Bonus collectif **	Cotisation solidarité bonus coll.	Imposable bonus collectif		
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand	314.818,76 € ***	314.818,76 €	41.146,81 €	273.671,95 €	-	-	-	-	-	-	-	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Président AGRW – Non rémunéré
Directeur Réseaux	MOES Didier	305.275,15 €	256.651,65 €	32.578,55 €	224.073,10 €	44.523,50 €	1.939,74 €	32.901,43 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur AGRW – Non rémunéré	
Directeur détaché	DECLERCQ Christine	278.317,82 €	255.136,32 €	32.348,19 €	222.788,13 €	19.081,50 €	831,32 €	5.529,18 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
Directeur Clients et Marchés	DEVOLDER Olivier	252.365,81 €	201.198,11 €	26.118,28 €	174.979,83 €	47.067,70 €	2.050,58 €	13.638,65 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré	
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	284.955,04 €	245.872,29 €	31.161,39 €	214.710,90 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît	275.983,51 €	236.900,76 €	30.799,69 €	206.101,07 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	272.349,64 €	249.168,14 €	31.586,83 €	217.581,31 €	19.081,50 €	831,32 €	5.529,18 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Contassur – Non rémunéré	
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	279.943,85 €	240.861,10 €	31.320,97 €	209.540,13 €	34.982,75 €	1.524,08 €	10.136,83 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Administrateur Énerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré	
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas	254.084,38 €	202.916,68 €	26.384,52 €	176.532,16 €	47.067,70 €	2.050,58 €	13.638,65 €	4.100 €	535,87 €	69,54 €	Néant	
<b>Total général</b>		<b>2.518.093,96 €</b>	<b>2.203.523,81 €</b>			<b>281.770,15 €</b>			<b>32.800 €</b>				

\* Valorisation estimative du bonus individuel avec l'index du mois de mars 2024 (127,51) applicable au sein de la commission paritaire 325.  
 \*\* Ces bonus sont versés en respect de la Politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les warrants ou stocks options représentent un avantage en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel dont le montant n'est connu que lors de l'octroi (26/03/2024). Cet ATN imposable n'est pas repris dans l'imposable ici représenté.  
 \*\*\* Rémunération établie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018 mais également tel que prévu au contrat de travail de Mr Fernand Grifnee. La rémunération ici reprise ne prend pas en compte les différents ajustements négatifs réalisés en 2023 afin d'assurer la conformité avec le CDLD.  
 \*\*\*\* La rémunération brute total ne reprend pas les avantages collectifs octroyés aux membres de la direction ORES en tant que travailleurs de la société tels que les chèques repas, éco chèques ou éventuels chèques consommation.

Commentaires éventuels

Annexes :

- **Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**
- **Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**
- **Annexe 3 : Formation**

**Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion**

V-€ présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence

**ORES - Organe de gestion 1 : Conseil d'administration**

Fonction	Nom - Prénom	CA 25/01/2023	CA 15/02/2023	CA 22/03/2023	CA 26/04/2023	CA 24/05/2023	CA 21/06/2023	CA 27/09/2023	CA 18/10/2023	CA 22/11/2023	CA 13/12/2023	Taux de participation total - %
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
Vice-président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V-€	10/10 100%									
	BULTOT Claude	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	0	0	7/10 70%
	BURNET Anne-Caroline	V-€	10/10 100%									
	de BEER de LAER Hadelin	V-€	10/10 100%									
	DELLICOUR Jean-Pol (*)											non applicable
	DEMANET Nathalie	0	0	0	0	0	0	0	V-€	V-€	V-€	3/10 30%
	DUTHY André	0	V-€	0	V-€	0	0	V-€	V-€	V-€	0	5/10 50%
	FAYT Christian	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	0	V-€	V-€	V-€	8/10 80%
	FRANCEUS Michel	0	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	0	6/10 60%
	GILLIS Alain	V-€	10/10 100%									
	HARDY Cerise	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	9/10 90%
	MAITREJEAN Camille							V-€	0	V-€	0	3/5 60%
	MELLOUR Mohammed Amine	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10 90%
	MEURENS Jean-Claude	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	0	V-€	V-€	V-€	V-€	8/9 89%
	PIERMAN Thomas	V-€	10/10 100%									
	PITZ Mario	V-€	10/10 100%									
	SIJAQUEL Vanerie	V-€	0	V-€	9/10 90%							
	VAN HOUT Florence	V-€	10/10 100%									
	VERECKE Anne	V-€	V-€									2/2 100%
	VITULANO Maria	V-€	10/10 100%									

(\*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

**ORES - Organe de gestion 2 : Bureau exécutif**

Fonction	Nom - Prénom	BE 17/01/2023	BE 14/02/2023	BE 14/03/2023	BE 18/04/2023	BE 16/05/2023	BE 13/06/2023	BE 12/09/2023	BE 14/11/2023	BE 12/12/2023	Taux de participation total - %
Membres	DE VOS Karl	V	V	V	0	V	V	V	V	V	8/9 89%
	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	9/9 100%
	GILLIS Alain	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9 100%
	MAITREJEAN Camille						V - €	V - €	0	V - €	3/4 75%
	PIERMAN Thomas	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	V - €	9/9 100%
	VEREECKE Anne	V - €	V - €								2/2 100%

**ORES - Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération**

Fonction	Nom - Prénom	CNR 08/03/2023	CNR 24/05/2023	CNR 18/10/2023	CNR 13/12/2023	Taux de participation total - %
Présidente	STAQUET Danièle	V - €	V	V	V	4/4 100%
Membres	DELLICOUR Jean-Pol (*)					non applicable
	DEMANET Nathalie	0	0	V	V	2/4 50%
	FAYT Christian	V - €	0	V	V	3/4 75%
	MEURENS Jean-Claude	V - €	V	V		3/3 100%
	PITZ Mario	V - €	V	V	V	4/4 100%

(\*) Prise de fonction le 14 décembre 2023

**ORES - Organe de gestion 4 : Comité d'audit**

Fonction	Nom - Prénom	CAud 19/04/2023	CAud 20/09/2023	CAud 06/12/2023	Taux de participation total - %
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
Membres	BULTOT Claude	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
	DUTHY André	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
	VAN HOUT Florence	V - €	V - €	V - €	3/3 100%
	VITULANO Maria	V - €	V - €	V - €	3/3 100%

**Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**

Président				Vice-Président			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification	Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification
Janvier 2023	2.087,93		92% de présence totale aux réunions du 1er semestre 2023 (Conseil d'administration 6/6 et Bureau Exécutif 5/6)**	Janvier 2023	1.565,95		100% de présence totale aux réunions du 1er semestre 2023 (Conseil d'administration 6/6 et Bureau Exécutif 6/6)**
Février 2023	2.087,93			Février 2023	1.565,95		
Mars 2023	2.087,93			Mars 2023	1.565,95		
Avril 2023	2.087,93			Avril 2023	1.565,95		
Mai 2023	2.087,93			Mai 2023	1.565,95		
Juin 2023	2.087,93	117,75		Juin 2023	1.565,93	177,30	
Juillet 2023	2.087,93		pas de réunion => 100%***	Juillet 2023	1.565,95		pas de réunion => 100%***
Août 2023****	233,97		pas de réunion => 100%***	Août 2023****	870,72		pas de réunion => 100%***
Septembre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Septembre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Octobre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Octobre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Novembre 2023	2.087,93		100% de présence aux réunions du mois***	Novembre 2023	1.565,95		100% de présence aux réunions du mois***
Décembre 2023*	2.129,70	83,24	100% de présence aux réunions du mois***	Décembre 2023*	1.597,25	129,74	100% de présence aux réunions du mois***

\* Indexation suite dépassement indice pivot

\*\* Par délibération de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019, la rétribution semestrielle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

\*\*\* Par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 100% des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

\*\*\*\* Président: une régularisation de -1.853,96 € a été opérée sur les indemnités du mois d'août concernant un dépassement en décembre 2021

Vice-Président: une régularisation de -695,23 € a été opérée sur les indemnités du mois d'août concernant un dépassement en novembre 2021

**Annexe 3: Formation**

**ORES - Formations**

Une formation a été organisée le 21 juin 2023 et avait pour objet la conversion de tension du 230 V vers le 400V (enjeux BT/transition énergétique) ainsi qu'une visite terrain (salle manœuvre, dispatching et cabine).

Fonction	Nom - Prénom	21/06/2023 (*)	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	1/1	100%
Vice-président	BINON Yves	V	1/1	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	1/1	100%
	BULTOT Claude	V	1/1	100%
	BURNET Anne-Caroline	V	1/1	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V	1/1	100%
	DELLICOUR Jean-Pol (**)		non applicable	
	DEMANET Nathalie	0	0/1	0%
	DUTHY André	0	0/1	0%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	FRANCEUS Michel	0	0/1	0%
	GILLIS Alain	V	1/1	100%
	HARDY Cerise	V	1/1	100%
	MAITREJEAN Camille	V	1/1	100%
	MELLOUK Mohammed Amine	V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	0	0/1	0%
	PIERMAN Thomas	V	1/1	100%
	PITZ Mario	V	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V	1/1	100%
	VITULANO Maria	V	1/1	100%

\* jour de CA - pas de frais de déplacement complémentaires

\*\* Prise de fonction le 14 décembre 2023

Gosselies, le 24 avril 2024

**Karl DE VOS**  
Président du Conseil d'administration